

VERS UN PROGRAMME NATIONAL POUR L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Un programme national pour l'encadrement des activités de plein air (PNEAPA) vise à professionnaliser la **fonction d'encadrant-e d'activités de plein air**.

Élaborer et implanter un programme structurant d'envergure nationale qui soit pertinent, efficace et durable nécessite des fondations solides. Il s'agit justement de la contribution de cette *Étude préliminaire*, jeter les bases du PNEAPA et orienter la poursuite des travaux en vue de l'élaboration du programme. L'*Étude préliminaire* présente :

- Plusieurs **concepts clés** : la fonction de travail d'encadrant-e d'activités de plein air (EAPA), les contextes socioprofessionnels dans lesquels s'exerce la fonction d'EAPA, le concept de « plein air »¹, la notion de compétence professionnelle ainsi que différents modèles possibles de programme de qualification;
- Les acteurs jouant un rôle structurant dans l'**écosystème plein air québécois**;
- Les **besoins** en matière de formation et de qualification des EAPA ainsi que les **obstacles** anticipés en lien avec la mise sur pied d'un éventuel PNEAPA, selon la perspective des acteurs de l'écosystème ayant une expertise dans le domaine;
- Les caractéristiques des **principaux programmes** de formation et de qualification qui sont offerts au Québec et qui permettent le développement et l'évaluation du niveau de maîtrise des compétences professionnelles requis pour exercer la fonction d'EAPA dans différents contextes;
- Les **éléments de compétences** potentiellement associés à la fonction d'encadrant-e d'activités de plein air;
- **Dix recommandations** pour orienter la poursuite des travaux et l'élaboration du PNEAPA.

¹Après examen de différentes définitions de la notion d'activité de plein air, l'*Étude préliminaire* propose une définition renouvelée, dont nous présentons ici un résumé (la version longue de cette définition peut être consultée dans le rapport complet en p. 23). L'activité de plein air est une **activité physique autopropulsée** ou pratiquée à l'aide d'une **assistance mécanique ou animale**. Elle est pratiquée dans un **rapport direct avec des éléments de la nature** dans un état d'esprit de **détente ou d'aventure** et sa visée est généralement **récréative**. Les activités compétitives, sportives, de prélèvement ou de loisir pratiquées en plein air sont exclues de cette définition.

CONCEPTS CLÉS ET DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE

L'*Étude préliminaire* se consacre à la fonction de travail d'encadrant-e d'activités de plein air. S'appuyant sur un examen approfondi de la littérature scientifique et sur le contexte québécois, elle propose une définition de la fonction d'EAPA. Les acteurs de l'écosystème plein air québécois sont par ailleurs invités à adopter collectivement cette appellation.

Encadrant-e d'activités de plein air (EAPA)

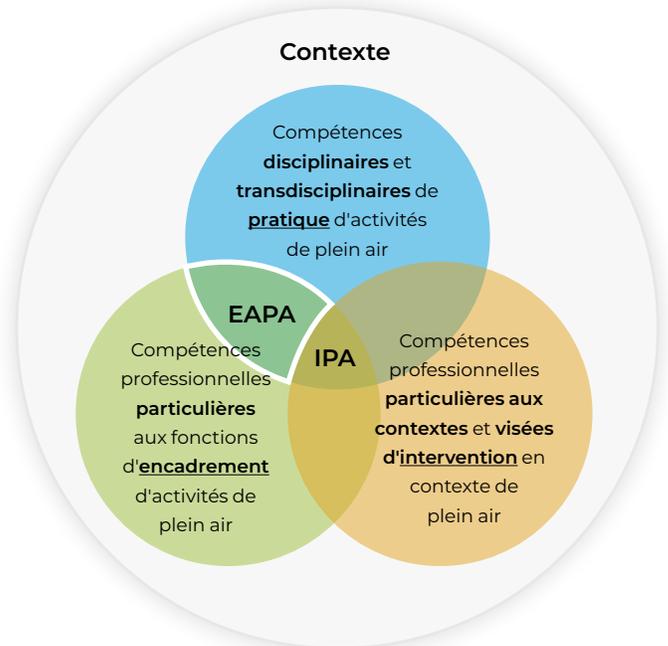
Personne rémunérée ou bénévole qui maîtrise les compétences professionnelles lui permettant d'assumer la responsabilité légale et morale associée à la prise en charge d'individus ou d'un groupe dans le cadre d'une activité de plein air, et ce qu'il importe :

- l'activité de plein air pratiquée ;
- le domaine et le contexte professionnels dans lesquels cette personne évolue ;
- la visée de l'intervention dans le cadre de laquelle elle exerce sa fonction de travail.

L'encadrement d'activités de plein air est une **fonction de travail** – définie comme un ensemble de tâches (Boudreault, 2022) – qui peut être exercée dans le cadre d'une multitude d'emplois, de charges de travail, de métiers et de professions. À titre d'exemple, la fonction d'EAPA peut être intégrée parmi les autres fonctions de travail des enseignant-e-s ainsi que des animatrices et animateurs scouts ou de camp. Autre exemple, les guides en tourisme d'aventure et en écotourisme ainsi que les accompagnatrices et accompagnateurs de club d'activité de plein air exercent principalement, sans toutefois s'y limiter, la fonction de travail d'encadrant-e d'activité de plein air.

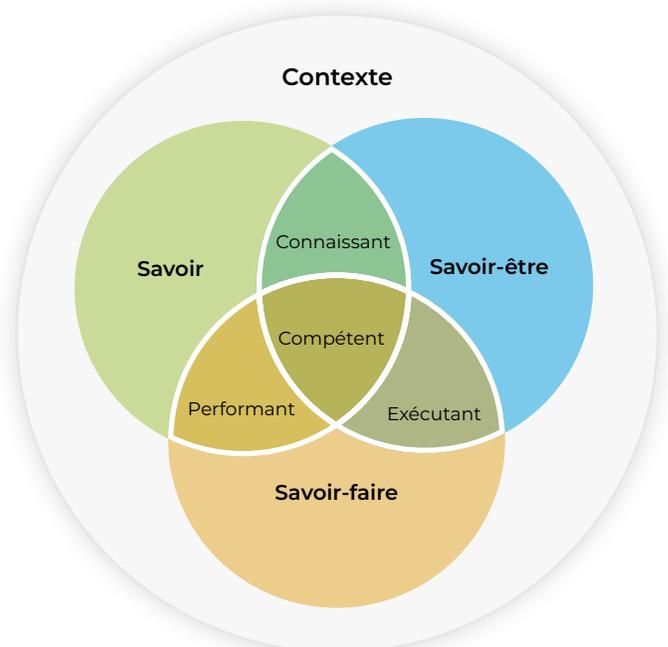
Les encadrant-e-s d'activités de plein air doivent maîtriser **deux ensembles de compétences professionnelles** : celles qui sont liées à la **pratique** d'activités de plein air et celles qui sont liées à l'**encadrement** de ces activités. Ceux et celles qui possèdent, en plus, l'ensemble de compétences professionnelles spécifiques aux visées de l'intervention sont à la fois des EAPA et des intervenant-e-s plein air.

Ensembles de compétences professionnelles requis pour exercer la fonction d'EAPA



Suivant Boudreault (2004b; 2022), la combinaison des trois composantes de la **compétence professionnelle** permet à un individu d'être considéré comme compétent dans un contexte donné : les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être.

Trois composantes de la compétence professionnelle, adapté de Boudreault (2004b)



Afin de contribuer au développement des compétences professionnelles requises pour exercer la fonction d'EAPA dans différents contextes ainsi qu'à l'évaluation du niveau de maîtrise de ces compétences, un **type de programme** doit être choisi pour le PNEAPA. Considérant les types de programmes qui sont plus généralement utilisés dans les domaines professionnels où la fonction d'EAPA est exercée, quatre types de programmes de qualification pourraient être sélectionnés :



Accréditation

Un organisme habilite d'autres organismes à certifier des individus (Couture, 2002). L'organisme qui fournit des accréditations devrait être indépendant des organismes qu'il accrédite (ISO, 2022).



Certification

Un organe de certification évalue le niveau de maîtrise des compétences professionnelles de chaque individu désireux d'obtenir le statut de « certifié ». La démonstration du niveau de maîtrise de compétences attendu et préétabli doit être effectuée (Hlimi, 2011; Kloos & Edwards, 2021).



Enregistrement

Un registre public consigne des informations au sujet de la qualification des individus. L'évaluation du niveau de maîtrise de compétence n'est pas nécessairement réalisée, mais une preuve attestant des expériences pertinentes peut être exigée (Trappe, 2013).



Licence

Un permis (autorisation) d'exercice est délivré par une autorité compétente à un individu qui atteint, après évaluation, des normes préétablies. Comprenant des dispositions légales, la licence empêche de pratiquer sans cette dernière. Inexistante au Québec et au Canada vis-à-vis de l'encadrement en plein air, la licence existe au Royaume-Uni (Mahlman & Austin, 2002; Trappe, 2013).

ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR QUÉBÉCOIS

Afin de cerner le champ d'application d'un éventuel PNEAPA, un portrait des acteurs jouant un rôle structurant, à l'échelle nationale ou régionale, dans l'écosystème plein air québécois est proposé. Ce portrait s'appuie sur une recherche documentaire, différentes rencontres d'échange ainsi qu'un processus de validation auprès des organismes concernés.

Groupes de concertation et de représentation

● CDPPA de la ● TMVPA
Coalition plein air

- Ministères du gouvernement provincial**
- MÉQ
 - MES
 - MTO
 - MAMH
 - MFFP
 - MFA
 - MSSS
 - MTQ
 - MERN

Fédérations de plein air

- CKQ
- CQ
- EVQ
- FQK
- FQME
- QS
- RQ
- SFQ
- SQ
- VQA
- VQ

Organismes sectoriels (ONS ou FSQ)

- ACQ
- AQLPH
- ASC
- Clubs 4-H
- PaRQ
- SSQ

Organisations nationales

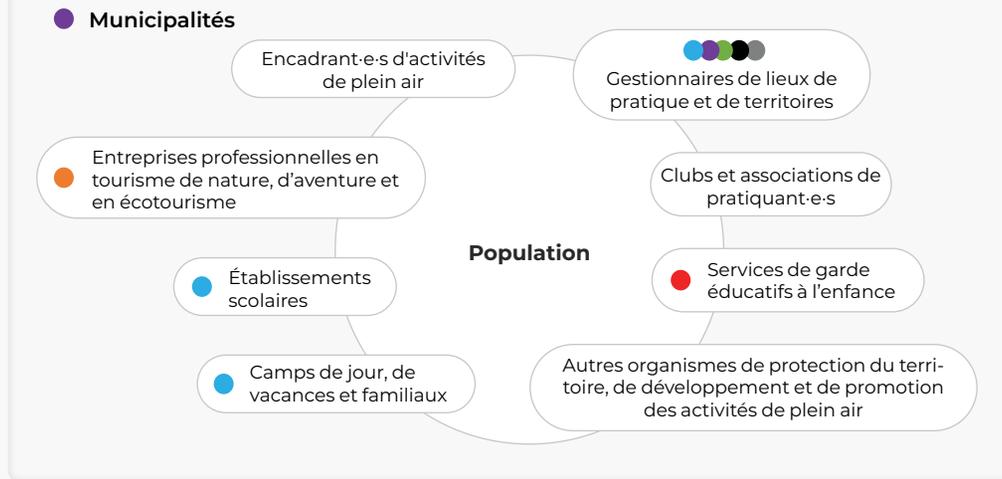
Organisations régionales et territoriales

- Unités régionales de loisir et de sport
 - Municipalités régionales de comté
 - Communautés métropolitaines
 - Associations touristiques régionales
 - Établissements d'enseignement collégial et universitaire
- Administration régionale Kativik
Parcs Nunavik
Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik
Gouvernement de la Nation Crie

Autres organismes sectoriels

- AQCPE
- AQLM
- FÉÉPEQ
- AÉQ
- AGPTA
- ASSQ
- FPQ
- Kéroul
- TAQ
- RÉSEAU
- Zecs Québec
- Sépaq
- CSSSPNQL

Organisations locales



Regroupements nationaux

- Réseau des URLS
- Réseau plein air Québec
- Conseil québécois du loisir
- Sports Québec
- Alliance de l'industrie touristique du Québec

² La liste des sigles et des acronymes peut être consultée en p. XIII à XV du rapport complet. La couleur associée aux organisations permet d'illustrer lorsque des liens de partenariat, d'accompagnement, de reconnaissance ou de soutien financier les unissent à un ministère du gouvernement provincial. Le cas échéant, l'absence de couleur souligne leur caractère autonome vis-à-vis des ministères provinciaux. Les caractères gras sont utilisés pour identifier les types d'organismes dont découlent plusieurs organisations et dont les rôles sont examinés au chapitre 3 de l'*Étude préliminaire* en raison de leur caractère structurant à l'échelle régionale ou nationale. Cette représentation est inspirée de celle proposée par Darvida Conseil (2020, p. 32).

BESOINS DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME PLEIN AIR ET OBSTACLES ANTICIPÉS AU REGARD D'UN PNEAPA

Le PNEAPA doit être conçu pour répondre aux **besoins** des encadrant·e·s d'activités de plein air, des organismes dont les missions et les préoccupations sont directement liées à l'encadrement des activités de plein air ainsi que des milieux dans lesquels ils s'inscrivent, en matière de formation et de qualification des EAPA. Le PNEAPA doit également tenir compte des **obstacles** que l'ensemble de ces acteurs anticipent à son regard, c'est-à-dire les éléments propres à leur réalité qu'il faut considérer pour que le programme réponde aux besoins exprimés et atteigne les objectifs fixés. L'*Étude préliminaire* présente :

- en matière de besoins : **Dix-sept éléments** répartis en **quatre catégories**;
- en matière d'obstacles anticipés : **Dix-sept éléments** répartis en **cinq catégories**.

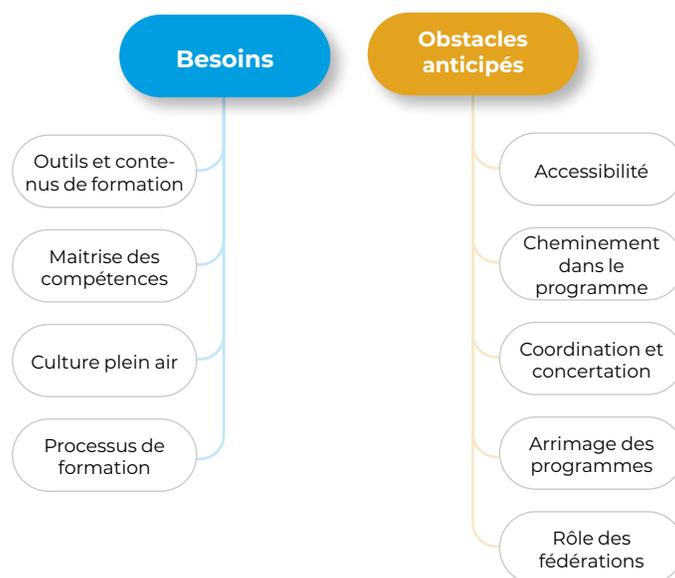
Par ailleurs, le PNEAPA devra, pour assurer son succès, tenir compte des **spécificités de chaque milieu**.

Les résultats montrent d'ailleurs que les pistes de solutions envisagées pour répondre à un besoin ou contrecarrer un obstacle devront toujours tenir compte des **autres besoins et obstacles exprimés**; le PNEAPA devra parfois faire le grand écart entre des éléments à première vue opposés.

Ces résultats sont le fruit d'un travail de consultation de vingt-neuf représentant·e·s d'organismes provenant de onze milieux de l'écosystème plein air québécois. Les données analysées proviennent des consultations réalisées en 2018-2019 dans le cadre de l'*État des lieux* (Bergeron, 2019) auxquelles nous avons ajouté trois nouvelles consultations, dont deux auprès de milieux qui n'avaient jamais été consultés.

Les consultations effectuées ont permis de confirmer que **l'implantation d'un PNEAPA est toujours souhaitée**, tant pour les acteurs de l'écosystème plein air que pour ses bénéficiaires directs, les EAPA.

Synthèse des besoins et des obstacles anticipés au regard d'un PNEAPA



PROGRAMMES QUÉBÉCOIS DE FORMATION PORTANT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR ET ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCES POTENTIELLEMENT ASSOCIÉS À LA FONCTION D'ENCADRANT·E D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Un portrait des principaux programmes de formation et de qualification liés à l'encadrement d'activités de plein air est dressé. Il comprend l'identification et l'analyse de **35 programmes et modules de formation**³ offerts par des établissements d'enseignement collégial et universitaire du Québec, des organismes nationaux de loisir (ONL), dont des fédérations de plein air, ainsi qu'un regroupement national d'ONL.

L'analyse de l'ensemble de ces programmes et modules de formation montre qu'ils présentent une **grande hétérogénéité** :

- Sur le plan de leurs caractéristiques : ils sont très variés quant aux types de formations offertes, aux clientèles visées, aux durées des formations et aux types de reconnaissance de la qualification ou de la participation qui sont émises.
- Sur le plan des contenus enseignés : près de 1500 éléments de compétences sont identifiés dans les 35 programmes et modules de formation analysés. Une **certaine convergence** est cependant remarquée, car 28 éléments de contenu reviennent plus souvent, soit dans 10% des 81 documents analysés : ils sont associés aux dimensions de la planification des activités de plein air, du bien-être des participant·e·s, de la gestion des risques et de l'intervention d'urgence, ainsi que de l'éthique de l'environnement.

L'inventaire des éléments de compétence⁴ présents dans les programmes et modules de formation permet de dresser une première liste exhaustive de tous les éléments de compétence qui sont potentiellement associés à la fonction d'encadrant·e d'activités de plein air. Les **1500 éléments de compétence** inventoriés sont répartis en **12 catégories** :

1. Connaissance de soi et de la fonction d'encadrante et d'encadrant
2. Gestion d'individus (participant·e·s)
3. Gestion des groupes (incluant le leadership)
4. Gestion des activités (incluant la gestion des risques)
5. Gestion des apprentissages
6. Gestion des équipements
7. Gestion de l'alimentation et de la nutrition
8. Gestion des communications
9. Gestion des déplacements
10. Gestion des campements
11. Gestion environnementale
12. Gestion des urgences et des crises

Une démarche méthodologique rigoureuse a permis de parvenir à ces résultats : un court questionnaire a été soumis aux porte-paroles des parties prenantes engagées dans la démarche, 81 documents associés aux 35 programmes ou modules de formation retenus ont fait l'objet d'une analyse approfondie et 5 ouvrages réputés portant spécifiquement sur l'encadrement des activités de plein air ont également été analysés. Enfin, des expert·e·s issus d'une diversité de milieux et de contextes professionnels du grand domaine du plein air ont participé à un processus de validation de l'inventaire des éléments de compétence.

³ Il ne s'agit pas de tous les programmes de formation liés à l'encadrement d'activités de plein air offerts au Québec, mais plutôt de ceux qui ont été soumis par les parties prenantes engagées dans la démarche. Ils sont représentatifs de l'offre actuelle ainsi que des différents secteurs d'activités associés à l'écosystème plein air québécois (tourisme d'aventure, camps de vacances, milieu scolaire, milieu du loisir, fédérations de plein air, etc.).

⁴ Les éléments de compétence inventoriés sont des savoirs, des savoir-faire ou des savoir-être relatifs à l'encadrement d'activités de plein air. Ils sont transdisciplinaires ou transversaux – c'est-à-dire qu'ils s'appliquent à l'ensemble des disciplines, activités ou contextes professionnels – et sont propres au contexte québécois.

DIX RECOMMANDATIONS

Afin d'orienter la suite des travaux et d'assurer la mise en place des ressources nécessaires, dix recommandations sont formulées au ministère de l'Éducation.

Type de programme et mécanismes envisagés

- Un programme de type **accréditation** et de type **enregistrement** est recommandé pour le PNEAPA.
- Les lignes directrices du PNEAPA doivent faire preuve de **flexibilité** en tenant compte des champs de pratique et des environnements de travail des encadrant-e-s d'activités de plein air ainsi que des spécificités contextuelles des milieux.
- **Tous les milieux de pratique** des activités de plein air, allant des milieux naturels sauvages à ceux de proximité, devront être pris en compte et valorisés dans l'élaboration du PNEAPA.

Financement de l'élaboration, du déploiement et de l'opérationnalisation du PNEAPA

- Tandis que la **collaboration de l'ensemble des fédérations de plein air** est recommandée pour les phases d'élaboration, de déploiement et d'opérationnalisation du PNEAPA, un **soutien financier adéquat** devra être prévu à cette fin.
- Il sera essentiel de déployer un programme de **soutien financier** dédié aux organisations désireuses d'**harmoniser leurs contenus et leurs programmes** de formation et/ou de qualification, afin qu'ils soient reconnus par le PNEAPA.
- D'**autres ministères et paliers de gouvernement** (provincial, régional, municipal) devraient contribuer au financement des prochaines phases de conception, d'implantation et d'opération du programme.

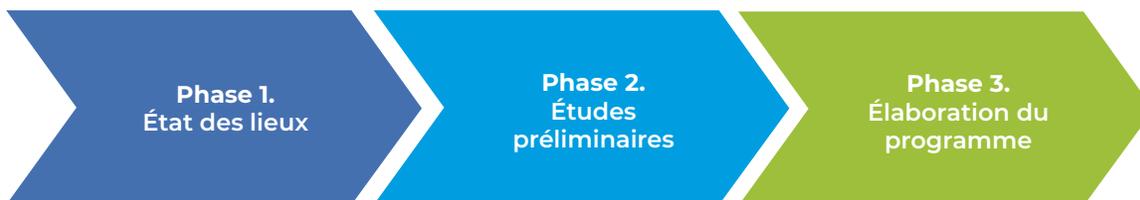
Travaux à poursuivre pour la phase 2 – Études préliminaires

- Les **études complémentaires** en cours devront être terminées afin de valider certains résultats et recommandations de l'*Étude préliminaire*. Elles portent sur :
 - la fonction de travail d'encadrant d'activité de plein air, ses contextes de réalisations et ses compétences;
 - les programmes étatiques existants qui permettent, ailleurs dans le monde, la qualification des encadrants d'activité de plein air et des intervenants plein air.
- Nous proposons également d'étudier l'intérêt, la pertinence et la faisabilité d'étendre le PNEAPA à certains types d'**activités en plein air** exclus de la définition d'activités de plein air.

Travaux à venir pour la phase 3 – Élaboration et développement du programme

- Il serait judicieux de procéder à une **analyse des tâches** liées à la fonction d'encadrant-e d'activité de plein air dans ses différents contextes d'exercice, et ce sur la base de l'inventaire des éléments de compétence présenté dans l'*Étude préliminaire*.
- Il sera primordial de **poursuivre ou renforcer la collaboration** avec différents acteurs : les représentant-e-s de l'écosystème plein air québécois, les chercheuses et chercheurs universitaires qui détiennent des expertises en intervention plein air, en didactique et en développement et évaluation de programmes ainsi que les expert-e-s en développement de programmes et en didactique.

Trois phases des travaux menant à la mise en place du PNEAPA



CRÉDITS

L'*Étude préliminaire* a été réalisée par le Réseau plein air Québec et le Laboratoire d'expertise et de recherche en plein air de l'Université du Québec à Chicoutimi. Sa production a été rendue possible grâce à la contribution de Rando Québec ainsi qu'au soutien financier de la Table sur le mode de vie physiquement actif (TMVPA) et du ministère de l'Éducation. Dix membres du groupe de travail *Formation transversale en plein air* du Comité pour le développement et la promotion du plein air (CDPPA) issu de la TMVPA ont assuré le suivi de la démarche.

Pour citer ce document : Bergeron, N., Mercure, C., Tanguay, C., Morin, P., et Bissonnette F. (2022). *Vers un programme national pour l'encadrement des activités de plein air : Faits saillants de l'Étude préliminaire*. Réseau plein air Québec. <https://reseaupleinair.quebec/publications/etudes-et-rapports/vers-un-programme-national-pour-lencadrement-des-activites-de-plein-air-faits-saillants-de-letude-preliminaire/>

Pour citer ou consulter le rapport complet : Bergeron, N., Mercure, C., Tanguay, C., Morin, P., et Bissonnette F. (2022). *Vers un programme national pour l'encadrement des activités de plein air : Étude préliminaire*. Réseau plein air Québec. <https://reseaupleinair.quebec/publications/etudes-et-rapports/etude-preliminaire-programme-national-encadrement-activites-plein-air/>

